Protection des majeurs vulnérables : une nouvelle licence professionnelle pour créer des vocations et former plus de professionnels au métier de mandataire judiciaire.



Jean-Benoît DUJOL - Publication sur LinkedIn

Directeur général de la cohésion sociale (DGCS), Administrateur général, Spécialiste des questions sociales et de jeunesse

Nous avons inauguré, ce mercredi 15.01.2025 à la <u>Faculté de droit et de science politique Aix-Marseille Université</u>, la licence professionnelle « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs », lancée à la rentrée 2024, dans 9 universités.

Fruit de nombreux mois de travail multi-partenarial, ce nouveau diplôme permet de former, de manière plus approfondie, davantage de mandataires judiciaires pour faire face aux enjeux du vieillissement de la population française et à l'augmentation du nombre d'adultes en perte d'autonomie.

Aujourd'hui, près de 10 000 professionnels exercent 500 000 mesures de protection juridique. Ces demandes d'accompagnement devraient doubler d'ici 2040.

L'ouverture de ce nouveau cursus est également l'occasion de valoriser ce métier encore trop peu connu du grand public auprès des étudiants et des professionnels en reconversion. A la rentrée 2025, 14 établissements pourront proposer le diplôme avec pour objectif un doublement des effectifs d'étudiants.

Pour assurer le succès de cette nouvelle licence, l'engagement des acteurs du territoire est primordial : qu'il s'agisse de contribuer à l'équipe pédagogique, d'accueillir des stagiaires ou apprentis, ou de sensibiliser les universités aux besoins locaux en professionnels.

Je tiens à remercier toutes les universités qui ont rejoint en 2024 et celles qui nous rejoindront en 2025, avec une attention particulière pour la Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille.

Notre mobilisation doit être forte et commune pour renforcer durablement la visibilité de ce beau métier.

Commentaires sur LinkedIn : Dominique CAILHOL • Coprésidente ANMJPM (Association nationale des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs préposés d'établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux)

« Merci également pour l'invitation de l'ANMJPM à cette belle manifestation. Espérons que ce nouveau diplôme permette, outre une meilleure reconnaissance des MJPM, de déboucher sur un statut qui fait encore cruellement défaut pour un positionnement légitime et reconnu dans les institutions publiques sanitaires, sociales et médicosociale ».

